

sombri le tableau. Qu'il nous soit permis encore de céder la parole à des juges dont l'autorité sur ce point paraîtra sans aucun doute plus décisive que la nôtre.

Nous ne citerons pas l'opinion de Joseph de Maistre, qui qualifiait « *de menteuses* » les *Provinciales*, elle pourrait sembler suspecte. Nous ne voulons nous autoriser que du jugement d'écrivains neutres ou hostiles.

« Cet ouvrage, dit Lemontey, fit encore plus de mal à la religion que d'honneur à la langue française (1). »

« Le premier du dedans, Pascal a ouvert la porte à la raillerie ; il a introduit l'ennemi dans la place d'où il ne sortira plus (2). »

« Les *Provinciales* (3) ont tué les *Jésuites*, et les *Molinistes* et les *Thomistes* ; elles ont tué ou rendu fort malades bien d'autres choses encore. »

Pascal, dit M. Lerménier, écrivit les *Provinciales*, et le démon de l'ironie fut déchaîné contre les choses saintes. Les Jésuites reçoivent en apparence tous les coups ; mais la religion est frappée avec eux. Pascal a préparé les voies, Voltaire peut venir (4). »

On ne sera point étonné que Louis XIV et ses ministres, que le clergé et les catholiques de France se soient rendu compte d'une partie du mal occasionné par le livre de Pascal. On le sera moins encore que le Roi ait poursuivi activement devant la cour de Rome la condamnation du jansénisme. Ne perdons pas de vue que les Rois de France faisaient serment à leur sacre d'extirper les hérésies, et que si Louis XIV eût fermé les yeux sur les prédications des jansénistes, il eût essentiellement manqué aux devoirs que lui imposaient son serment et sa qualité héréditaire de fils aîné de l'Eglise.

Louis XIV avait sollicité les décisions du Saint-Siège contre les jansénistes ; la condamnation des *Provinciales* fut une ronsé •

(1) Lemontey, *Histoire de la Régence*, l. I, p. 15H.

(2) Sainte-Beuve. *Port-Royal*, t. 11, p. 111.

(3) Id. Id. Id.

(4) • «cuc.c des deit.]; *Mondef.* 15 mai 1842.